Avenir des relations commerciales UE-Afrique

2021/2178(INI) - 23/06/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 463 voix pour, 43 contre et 81 abstentions, une résolution sur l'avenir des relations commerciales UE-Afrique.

L'Afrique est **une priorité géographique essentielle** de la nouvelle stratégie commerciale de l'Union. Vu l'importance d'un dialogue renforcé entre l'Union et l'Afrique, le Parlement a souligné que l'Union européenne devrait déployer davantage d'efforts pour que le partenariat dépasse la traditionnelle relation donateur-bénéficiaire. La Commission **devrait approfondir et mieux structurer sa coopération** avec les partenaires africains et, par conséquent, instaurer un dialogue politique régulier de haut niveau, assorti d' une dimension parlementaire associant également le Parlement européen.

Le Parlement a souligné l'importance de **créer une base industrielle et des infrastructures résilientes, compétitives et solides en Afrique** en vue de développer des chaînes de valeur résilientes et de transformer les matières premières à haute valeur ajoutée en Afrique. Il a souligné, à cet égard, la nécessité d'aider l'Afrique à adapter ses propres politiques macroéconomiques, budgétaires, monétaires et commerciales indépendantes et invité la Commission à permettre aux pays de l'Organisation des États d' Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) de protéger leurs industries naissantes. Les efforts de protection de l'environnement devraient être placés au centre des politiques de coopération.

Nouvelle base pour le partenariat

Les députés estiment que l'Union a besoin d'une toute nouvelle base pour son partenariat économique avec l'Afrique, fondée sur **des conditions de concurrence équitables, l'égalité, le respect mutuel et la compréhension**. Il s'agit d'une occasion unique de relancer les relations commerciales entre les deux continents, de s'engager dans un partenariat renouvelé, mutuellement bénéfique et durable, fondé sur la solidarité et la coopération, et de remodeler les relations économiques et commerciales dans le but d' autonomiser l'Afrique.

La résolution souligne que les conclusions du sixième sommet UE-UA doivent constituer un nouveau point de départ pour faire avancer les relations UE-Afrique et demande à la Commission d'entamer un dialogue bilatéral et structuré avec des partenaires africains et de poursuivre les relations UE-Afrique au moyen d'une action régionale et multilatérale.

Relevant l'absence de soutien de la part de nombreux gouvernements africains à l'égard de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'agression contre l'Ukraine, le Parlement a demandé à la Commission de rechercher les diverses raisons de ce scepticisme et d'intensifier les efforts diplomatiques en vue de parvenir à des positions communes face à des agressions militaires sur les deux continents.

Le Parlement a demandé à l'Union de **soutenir activement la zone de libre-échange continentale africaine**. Il a entre autres demandé de :

- soutenir un système pluripartite qui permettra aux nations de l'Union africaine de produire leurs propres vaccins, ce qui ouvrira la voie du développement du potentiel scientifique et réduira, à l'échelle mondiale, la dépendance vis-à-vis d'une poignée d'entreprises;

- promouvoir le développement de chaînes de valeur régionales et de meilleures infrastructures régionales en Afrique;

- investir de manière significative dans les infrastructures de transport, la connectivité et la numérisation poursuivre la création d'infrastructures pour les zones rurales;

- nouer le dialogue avec des partenaires africains en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes et l' autonomisation des femmes dans le cadre des relations commerciales UE-Afrique;

- continuer de collaborer avec des pays africains en vue de faciliter et de promouvoir l'investissement privé sur le continent; l'engagement pris par l'Union de stimuler les investissements du secteur privé dans le but d'atteindre les ODD doit se traduire par la définition d'obligations de diligence contraignantes en matière de droits de l'homme, de droits sociaux et d'environnement.

Partenariat d'égal à égal

Les députés sont convaincus qu'un nouveau partenariat d'égal à égal permettra de défendre au mieux des intérêts de l'Union européenne tels que ceux liés à l'accès aux matières premières, au modelage des relations économiques en vue de promouvoir l'économie de l'UE et à la gestion des migrations, par exemple en s'attaquant aux causes profondes des problèmes. L'Union européenne devrait privilégier une action constructive sur tous les aspects de la migration, du déplacement forcé et de la mobilité, en veillant à faire en sorte que la migration se déroule d'une manière sûre et bien réglementée.

Constatant les répercussions de la COVID-19 sur les chaînes d'approvisionnement, la résolution a insisté sur le fait qu'il importe de **créer des chaînes d'approvisionnement plus résilientes dans le monde d' après-pandémie**, tant dans l'UE que dans l'Union africaine.

Déplorant les répercussions majeures de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prix de l'énergie, des carburants, des matières premières et des produits agricoles, le Parlement a plaidé pour une action renforcée au niveau international pour faire en sorte que la **sécurité alimentaire** soit au cœur des décisions politiques, afin d'éviter la pénurie et d'assurer la sécurité nutritionnelle dans les pays les plus vulnérables, notamment sur le continent africain.

Le Parlement a demandé à l'Union et à ses États membres de s'engager à soutenir les pays africains dans la mise en œuvre d'une **action pour le climat** juste et ambitieuse. L'Union européenne devrait approfondir ses relations économiques et commerciales avec l'Afrique au moyen d'investissements qui créent des emplois décents et promeuvent les droits de l'homme, les droits des travailleurs et les droits environnementaux. Le Parlement a également suggéré :

- d'élaborer un système de microcrédit efficace et facilement accessible et, à cet égard, à renforcer ses capacités pour soutenir le développement du secteur privé en Afrique;

- d'accroître le soutien aux pays africains et à l'Union africaine dans la lutte contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale des entreprises;

- de renforcer l'intégration au système commercial international des pays moins avancés;

- d'appuyer les efforts déployés par les partenaires africains en matière de diversification de leurs flux commerciaux;

- d'établir des règles commerciales multilatérales qui soutiennent une agriculture substantielle et durable, fondée sur des réformes agraires approfondies dans divers États africains, afin de garantir la sécurité alimentaire sur l'ensemble du continent.

Le Parlement a souligné que le partenariat commercial entre l'Union européenne et l'Afrique doit **préserver le droit des pays africains à la souveraineté alimentaire**, garantir le respect des principes de

durabilité et ne devrait jamais porter atteinte à la sécurité alimentaire, à la sûreté et à la qualité des aliments, ni favoriser la déforestation ou la dégradation de l'environnement.

Les députés estiment nécessaire que les importations en provenance d'Afrique, notamment les produits agricoles et alimentaires, respectent les normes sanitaires, de sécurité et de qualité de l'UE. Ils ont également insisté sur la nécessité d'aider les pays africains à réduire l'utilisation de pesticides interdits au sein de l'Union par l'instauration de systèmes de substitution pour la lutte contre les organismes nuisibles.

Le Parlement a rappelé que les différents APE devraient contribuer au développement de l'intégration intra-africaine et d'un modèle commercial équitable et durable, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté. Il a insisté sur le droit des pays africains à réguler leurs matières premières dans l'intérêt public et demandé à l' Union de s'abstenir d'adopter des mesures commerciales qui interdisent aux pays africains de prélever des taxes à l'exportation sur les matières premières, pour autant que cela soit compatible avec les règles de l' OMC.

Un système d'enseignement et de formation professionnelle apte à fournir aux personnes les compétences requises par le marché du travail constitue un élément clé du développement. Les députés estiment dans ce contexte, que la coopération entre des universités, des institutions de recherche et des programmes d' enseignement et de formation professionnels sur les deux continents doit être renforcée.